

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

*Direction des ressources humaines*

**Décision du 21 octobre 2010 modificative de la décision du 18 mars 1992 modifiée instituant le règlement intérieur national des agents non titulaires du niveau de la catégorie A du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat**

NOR : DEVK1028310S

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de la fonction publique d'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu la décision du 18 mars 1992 instituant le règlement intérieur national des agents non titulaires du niveau de la catégorie A du ministère de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, modifiée par les décisions du 11 juin 2002, du 15 juin 2007 et du 9 juillet 2009,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Au cinquième alinéa de l'article 7 de la décision du 18 mars 1992 susvisée, les mots : « au titre de 2010 » sont remplacés par les mots : « au titre de 2010, 2011 et 2012 ».

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère chargé du développement durable est chargée de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à La Défense, le 21 octobre 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le chef du service de la gestion du personnel,*  
Y. MALFILATRE